

## INCLUSION SOCIALE DES JEUNES: CADRES DE L'UNION EUROPÉENNE ET DES NATIONS UNIES



Auteur: Alessio Lupi

### INTRODUCTION

L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture- UNESCO définit le terme «jeunesse» comme « *la période de transition qui va de la dépendance de l'enfance à l'indépendance et à la prise de conscience de notre interdépendance en tant que membres d'une communauté qui caractérisent l'âge adulte.* »

**Les politiques de la jeunesse** ciblent tous les jeunes, c'est-à-dire les adolescents (âgés de 10-19 ans) et les jeunes (15-24 ans). Dans certains contextes et certains domaines (par exemple l'inclusion politique, l'emploi et l'entrepreneuriat), la définition de la jeunesse varie fortement selon les différents contextes régionaux / nationaux et elle s'allonge souvent au-delà de 25 ans. Par exemple, pour la Charte de la jeunesse africaine, « *jeunes* » signifie « *toutes les personnes entre les âges de 15 et 35 ans* ».

Dans ce contexte, nous nous référerons aux « **politiques de la jeunesse** » comme à toutes les initiatives de tout intervenant aux niveaux local/national/international qui sont destinées à améliorer les capacités et à autonomiser les aspirations des jeunes. Un des principaux objectifs de ces initiatives est d'assurer que les jeunes contribuent à et bénéficient de communautés et nations plus stables, démocratiques et prospères. Aujourd'hui, les principales organisations internationales du monde entier reconnaissent l'importance stratégique d'« **investir et autonomiser les jeunes** » par « *la mise en place de davantage de ressources dans les domaines des politiques qui touchent les jeunes (...): la promotion du potentiel de la jeunesse pour le renouvellement de la société* »<sup>1</sup>.

En particulier favoriser « **l'inclusion sociale des jeunes** » figure en haut de leur agenda politique étant donné que « *la capacité de progrès de nos sociétés est basée, entre autres éléments, sur leur capacité à consulter les jeunes, les écouter et intégrer leur contribution et leur responsabilité aujourd'hui, ainsi que dans la construction et la conception de l'avenir. Les jeunes ont le droit de participer et ils ont prouvé qu'ils peuvent être des moteurs de changement positif.* »<sup>2</sup>

### INCLUSION SOCIALE DES JEUNES - CADRES DE L'UNION EUROPÉENNE ET DES NATIONS UNIES

« *La participation est un droit fondamental. Il est l'un des principes directeurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui a été réitéré dans de nombreuses autres conventions et déclarations. Grâce à l'engagement civique, les jeunes sont habilités à jouer un rôle essentiel dans leur propre développement ainsi que dans celui de leurs communautés, ce qui les aide à acquérir des compétences indispensables dans la vie, des connaissances sur les droits humains et la citoyenneté, et à promouvoir l'action civique*

<sup>1</sup> EC: "An EU Strategy for Youth – Investing and Empowering". 2009

<sup>2</sup> UN: "World Programme of Action for Youth – 2007 [http://www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/wpay\\_text\\_final.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/wpay_text_final.pdf)

positive. Pour participer efficacement, les jeunes doivent être pourvus des outils appropriés, tels que l'éducation et l'accès à leurs droits civils »<sup>3</sup>.

Les États Membres des Nations Unies ont, depuis 1965, reconnu que l'imagination, les idéaux et les énergies des jeunes sont essentiels pour le développement des sociétés<sup>4</sup>. Deux décennies plus tard, l'Assemblée générale de l'ONU a déclaré 1985 comme l'**Année internationale de la jeunesse: participation, développement et paix**. En 1995, l'ONU a renforcé son engagement envers les jeunes en adoptant une stratégie internationale - le **Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà** - qui continue actuellement de fournir un cadre politique et des directives pratiques pour l'action nationale et un soutien international pour améliorer la situation des jeunes dans le monde entier.

En 2000, les dirigeants mondiaux ont engagé leurs pays pour atteindre les **Objectifs du Millénaire pour le Développement** d'ici à 2015, en considérant la participation et l'inclusion des jeunes comme cruciale en vue d'assurer un résultat positif et durable. En 2010, l'ONU a financé son « **Réseau inter-institutionnel sur le développement de la jeunesse** » (IANYD) composé de représentants des entités des Nations Unies dont le travail est lié à la jeunesse. Le but du réseau est d'augmenter l'efficacité du travail des Nations Unies dans le développement de la jeunesse en renforçant la collaboration et les échanges entre toutes les entités compétentes des Nations Unies.

En Janvier 2012, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a présenté l'ordre du jour de son action sur cinq ans, qui a identifié le travail avec et pour les femmes et les jeunes comme une priorité pour l'Organisation des Nations Unies pour les cinq années suivantes. Dans ce contexte, le Secrétaire général a présenté un certain nombre d'actions concrètes à entreprendre afin de mieux « **répondre aux besoins de la plus importante génération de jeunes que le monde ait jamais connu** ».

Malgré la longue et durable implication de l'ONU, l'« inclusion des jeunes » en tant que concept dans la **politique européenne** est un phénomène relativement récent. Il a été mentionné pour la première fois en 1993 par le **traité de Maastricht**. Le traité de Lisbonne ajoute aux missions de l'Union par rapport aux jeunes de promouvoir la participation des jeunes à la démocratie en Europe (article 165 du TFUE).

L'UE a récemment adopté la **Stratégie Jeunesse 2010-18**. La stratégie est un cadre de politique de grande envergure dans le domaine de la jeunesse. La Stratégie met un accent spécial « pour encourager la participation active des jeunes dans la société » avec une attention particulière « à la protection des jeunes qui ne sont pas en situation d'emploi, d'éducation ou de formation (NEET) étant donné que leur nombre a fortement augmenté au cours de la crise économique actuelle ».

Erasmus + est le principal programme de l'UE destiné à soutenir l'éducation, l'emploi et l'inclusion sociale des jeunes en offrant des possibilités d'étudier, de se former, d'acquérir une expérience de travail et de bénévolat à l'étranger. Ces opportunités peuvent comprendre des opportunités dans les pays en développement. En particulier, la sous-action « **Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques** » soutient les initiatives qui favorisent la coopération avec les objectifs de:

- a) **favoriser la modernisation, l'accessibilité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur**, dans le monde entier
- b) **développer des compétences de base et transversales** (telles que l'esprit d'entreprise, les compétences numériques et les compétences linguistiques) dans tous les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, en utilisant des approches pédagogiques innovantes et centrées sur l'apprenant
- c) **renforcer l'intégration numérique** dans l'apprentissage, l'enseignement, la formation et la jeunesse

<sup>3</sup> UN DESA. Society and Decision Making. Factsheet. 2011

<sup>4</sup> Declaration on the Promotion among Youth of the Ideals of Peace, Mutual Respect and Understanding between Peoples (1965) - UN General Assembly, resolution 2037 (XX), A/RES/20/2037, 7 December 1965)

d) **réduire les disparités dans les résultats d'apprentissage** touchant les apprenants issus de milieux défavorisés / avec moins d'opportunités.

e) **promouvoir la mobilité transnationale** entre l'UE et les autres pays du monde, en ciblant notamment les jeunes disposant de moins d'opportunités.

## CONCLUSIONS

La capacité de progrès de nos sociétés repose, entre autres éléments, sur leur capacité à intégrer la contribution et la responsabilité de la jeunesse dans la construction et la conception de l'avenir.

Dans ce sens, le document de base de la stratégie de l'UE pour la Jeunesse 2010-18 adopté en 2009, **Une Stratégie de l'UE pour la Jeunesse - Investir et Mobiliser, Une méthode ouverte et renouvelée de coordination pour aborder les enjeux et perspectives de la jeunesse**, a clairement exprimé l'engagement de l'UE envers les jeunes, affirmant que: « *l'avenir de l'Europe repose sur sa jeunesse. Les jeunes ne sont pas une lourde responsabilité, mais une ressource cruciale pour la société, qui peut être mobilisée pour atteindre des objectifs sociaux plus élevés.* ».

Néanmoins, en dépit de toutes les initiatives et les résolutions des principales organisations internationales dans le monde entier, la crise économique actuelle frappe particulièrement durement les jeunes. « *Dans toutes les régions géographiques du globe, les taux de chômage des jeunes sont nettement plus élevés que les taux des adultes* »<sup>5</sup> (...) et le problème s'aggrave dès lors que « *pendant les périodes de ralentissement économique, les jeunes sont souvent les derniers à être embauchés, et les premiers à être licenciés* »<sup>6</sup>. Il y a actuellement 81 millions de jeunes chômeurs et 152 millions de plus qui travaillent, mais vivent dans des ménages qui gagnent moins de l'équivalent de 1 euro par jour<sup>7</sup>.

Dans le contexte actuel, la communauté internationale multiplie ses efforts (politiques et financiers) pour favoriser l'inclusion sociale des jeunes du monde entier.

Comme le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon l'a récemment rappelé: « *En cette année historique, où tant que dirigeants se préparent à adopter une nouvelle vision audacieuse pour un développement durable, l'engagement des jeunes est plus précieux que jamais. À ce moment critique dans l'histoire, j'appelle les jeunes à demander et favoriser le progrès spectaculaire dont notre monde a tellement, et de façon si urgente, besoin* ».

## REFERENCES

- [Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser Une méthode ouverte de coordination renouvelée pour aborder les enjeux et les perspectives de la jeunesse](#)
- [2012 Joint Report of the Council and the Commission on the implementation of the renewed framework for European cooperation in the youth field \(2010-18\)](#)
- [Council conclusions on enhancing the social inclusion of young people not in employment, education or training](#)
- [Rethinking Education: Investing in skills for better socio-economic outcomes.](#)
- [Resolution CM/Res\(2008\)23 on the youth policy of the Council of Europe](#)
- [A/RES/20/2037 - Declaration on the Promotion Among Youth of the Ideals of Peace, Mutual Respect and Understanding Between Peoples](#)
- [A/RES/39/22 - International Youth Year: Participation, Development, Peace](#)
- [A/RES/50/81 - World Programme of Action for Youth to the Year 2000 and Beyond](#)

<sup>5</sup> UN World Youth Report launched on 6 February 2012

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> UN Secretary-General's high-level panel report on sustainable development, "Resilient People, Resilient Planet" - 2012

- [A/RES/64/134 - Proclamation of 2010 as the International Year of Youth: Dialogue and Mutual Understanding](#)
- [A/RES/66/121 - Policies and programmes involving youth](#)
- [Third International Congress on Technical and Vocational Education and Training - SHANGHAI CONSENSUS](#)
- [Secretary-General's Message for the International Youth Day 2015](#)
- [Message for the International Youth Day 2015 from Director-General of UNESCO Irina Bokova](#)

## CONTACTS

**Alessio Lupi– groupe de travail IESF**

E-mail: [a.lupi@arsprogetti.com](mailto:a.lupi@arsprogetti.com)

**Les opinions et les recommandations contenues dans la présente Thematic Brief n'engagent que l'auteur (les auteurs) et ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne.**